

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 272-1-2020**

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le **22 janvier 2020**, le Règlement numéro 272-1-2020 modifiant le règlement numéro 272-2017 afin de modifier les critères déterminant la répartition des dépenses en évaluation foncière;

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane;

Que ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la Loi.

Fait à Matane, ce 23^e jour de janvier 2020.



La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.